



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

**COMMISSION NATIONALE D’EVALUATION
DES DISPOSITIFS MEDICAUX ET DES TECHNOLOGIES DE SANTE**

AVIS DE LA CNEDiMTS
2 décembre 2014

Radiation de la liste des produits et prestations :

La société Medtronic France informe la Commission qu'elle ne commercialise plus les références détaillées ci-dessous d'extensions pour le système ACTIVA de neurostimulation cérébrale profonde et demande par conséquent leur radiation de la liste des produits et prestations remboursables, à l'issue de leur date de fin de prise en charge. Ces références sont inscrites sous nom de marque.

Au vu de l'existence d'alternatives dans la gamme des extensions faisant partie du système ACTIVA, la Commission émet un avis favorable à la radiation de la liste des produits et prestations mentionnés à l'article L 165-1 du code de la sécurité sociale.

Les références d'extensions du système ACTIVA concernées par la demande de radiation sont les suivantes : 37085-40, 37085-60 et 37085-95.

Avis 1 définitif